



Voici des fiches synthétiques présentant quelques modules de formation proposés par l'équipe AcSSA - Afrique Verte au Niger

MODULE ADMINISTRATION, NIVEAU 1

Comprendre le fonctionnement et l'administration d'une structure associative.

Durée : 3 jours.

Objectifs pédagogiques :

- Sensibiliser les membres des OP sur le mécanisme de fonctionnement administratif de leur institution.
- Favoriser l'application des règles de fonctionnement d'une organisation paysanne.

Contenu :

- Définition d'une coopérative.
- Identification des organes d'une coopérative et leurs rôles (l'assemblée générale, le conseil d'administration, le commissariat aux comptes).
- Identification des qualités et rôles des membres du CA et du CC (le président, le secrétaire, le trésorier, les commissaires aux comptes).

Groupe cible : Les membres des comités de gestion des OP nouvellement créées ou des membres de comités de gestion nouvellement élus : Président, secrétaire, trésorier, commissaires aux comptes.

MODULE COMPTABILITE/ GESTION, NIVEAU 2

Durée : 5 jours.

Objectifs pédagogiques : Amener les membres des comités de gestion à améliorer leurs compétences dans la gestion des activités du groupement.

Contenu :

- Révision du contenu du module de niveau I.
- Identification des éléments et élaboration d'un compte d'exploitation.
- Identification des éléments et élaboration du bilan d'une campagne de commercialisation.
- Interprétation des résultats d'une campagne de commercialisation.
- Contrôle de la gestion.
- Contrôle des matériels.

Groupe cible : Les secrétaires, trésoriers, les gérants, les magasiniers et les commissaires aux comptes ayant bénéficié de la formation niveau I.

NB : Les commissaires aux comptes suivront la formation avec les membres des comités de gestion des OP et recevront en plus une formation sur les techniques de contrôle de la gestion et des matériels.

MODULE TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION, NIVEAU 1

Durée de la formation : 3 jours.

Objectifs pédagogiques : Initier les responsables des OP aux techniques de base de la commercialisation des céréales (collecte, transport, stockage, vente, typologie des marchés et acteurs céréaliers).

Contenu :

Définition de la commercialisation.

Les étapes d'une opération de commercialisation de céréales :

- évaluation des besoins
- besoin de consommation (en zone déficitaire), excédent commercialisable (en zone excédentaire).
- Typologie des marchés et des acteurs
- Prospection des marchés : les lieux, les prix, la disponibilité des produits,
- les frais divers.
 - o L'achat : la collecte, le transport, le stockage.
 - o La vente : calcul du prix de revient, fixation du prix de vente.

Groupe cible : Trésoriers, secrétaires, membres des comités d'achat et de vente (selon les cas) des OP.

Groupe cible : membres du comité de gestion des OP.

MODULE DE FORMATION A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES CEREALES

Ce module aborde des thèmes tels que : le nettoyage des grains, leur stockage et conservation, leur conditionnement.

L'amélioration de la qualité des stocks est fondamentale dans le processus de commercialisation. Elle permet aux OP d'être plus compétitives sur le marché des céréales.

Durée : 2 jours.

Objectifs pédagogiques :

Améliorer les connaissances des membres des OP en techniques de vannage, de sélection de grains, de stockage et de lutte contre les ennemis des stocks.

Contenu :

- Les infrastructures de stockage (le magasin en banco, le magasin moderne, les greniers).
- L'entretien des magasins.
- Les techniques de vannage et sélection des grains.
- Le conditionnement des céréales.
- Les techniques de stockage.
- Les parasites des stocks.
- Les techniques de traitement des stocks.

Groupe cible : Les gérants, les magasiniers des banques cérésières (2 par OP).

MODULE DE FORMATION « CREDIT »

Ce module permet aux membres du comité de gestion d'appréhender les thèmes suivants :

- les notions de base sur le crédit
- les principaux types de crédits
- les différentes phases d'élaboration du dossier de crédit.

Il est dispensé par l'animateur avec l'appui d'un ou plusieurs agents de crédit des structures financières décentralisées de la place.

Durée : 2 jours.

Objectifs pédagogiques :

Doter les membres des comités de gestion des OP de connaissances sur le mécanisme d'octroi et de recouvrement des crédits par les services financiers décentralisés et les banques.

Contenu :

- La définition du crédit
- Les conditions d'accès
- La durée et le délai de remboursement
- L'intérêt pratiqué
- Le mode de remboursement
- Les pénalités
- Le montage d'un dossier de demande de crédit

Groupe cible : Présidents et secrétaires des OP.